



**HAL**  
open science

“ L’honneur que le Roy me fait aître marry de mon aspesansse me consolle et m’afflige ”. Les effets de l’infécondité sur les corps de Louise de Lorraine et de **Henri III**

Ghislain Tranie

► **To cite this version:**

Ghislain Tranie. “ L’honneur que le Roy me fait aître marry de mon aspesansse me consolle et m’afflige ”. Les effets de l’infécondité sur les corps de Louise de Lorraine et de Henri III. Pascale Mormiche; Stanis Perez. Naissance et petite enfance à la cour de France (Moyen-Âge - xixe siècle), Presses universitaires du Septentrion, pp.109-124, 2016, 978-2-7574-1469-9. 10.4000/books.septentrion.10759 . hal-04442974

**HAL Id: hal-04442974**

**<https://hal.science/hal-04442974>**

Submitted on 2 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## **« L'honneur que le Roy me faict aittre marry de mon aspesansse me consolle et m'afflige ». Les effets de l'infécondité sur les corps de Louise de Lorraine et de Henri III**

L'infécondité d'Henri III et de son épouse Louise de Lorraine, au moment où le royaume fait face à plusieurs guerres de Religion et à l'activisme de la Ligue, sonne le glas d'une dynastie au sein de laquelle aucun héritier légitime n'a été engendré en plus de trois décennies. Alors que toute la cour porte les regards sur son corps, un corps tantôt souffrant, tantôt pénitent, mais toujours modelé pour engendrer un héritier, Louise de Lorraine alterne les moments de doutes, d'angoisses, d'attentes et d'espoirs. Le corps physique du roi donne lui aussi les signes d'une extrême tension, entre son désir de conquérir les corps et les cœurs, ses pratiques pénitentielles, et des pratiques politiques mettant en scène son corps – le rire, les pleurs, la colère, les affections relevant des « praticiens » de la Cour.

Considérer le rapport du roi et de la reine à l'infécondité, c'est d'abord se placer dans une perspective biopolitique, où la représentation de l'autorité d'un roi et du pouvoir d'une reine en l'absence d'enfants donne du corps à une critique de l'incarnation physique et politique de la monarchie. Mais l'infécondité pose aussi la question des relations entre le genre et le corps, tant pour le roi que pour la reine, alors que leurs corps semblent défaillants, en examinant comment le roi fait de son corps un corps conquérant, et comment la reine « performe » sa vertu, afin de favoriser l'enfantement. Le résultat en est une série de pratiques de résolution de l'infécondité qui insistent sur la dimension corporelle des acteurs à travers une série de performances censées démontrer leur vertu, mais susceptibles de libérer un espace de subversion de ces mêmes corps.

### **La stérilité du couple royal : un état des connaissances**

Dès le retour de Reims, la cour bruisse de rumeurs sur une éventuelle grossesse de la reine. Entre le 27 mars et le 11 avril 1575, le nonce Salviati, les ambassadeurs de l'empereur et de la reine d'Angleterre évoquent de violents vomissements ainsi que des douleurs au sein. Les médecins ne font hélas rien pour arranger la situation car la purge prescrite ne produit qu'une fausse couche. Dans ses *Mémoires*, le chancelier de Chevigny se montre plus précis, quoiqu'il écrive à distance, affirmant :

« Une malheureuse médecine qui luy fut donnée luy fit vuidier l'enfant que les sages femmes disoient estre desjà tout formé<sup>1</sup> ».

L'état de la jeune reine ne paraît toutefois pas remettre en cause sa capacité à enfanter, et jusqu'en 1584 au moins l'espoir d'une grossesse peut se deviner dans les correspondances du roi, de la reine mère et des ambassadeurs. Dès lors un cycle de remèdes appliqués tant à l'âme qu'au corps sont mis en œuvre : jeunes et purgations, cures thermales, pèlerinages à Chartres et à Notre Dame de Cléry notamment. Henri III prend le problème avec sérieux, n'hésite pas à se faire ausculter, consulte une littérature médicale qui penche du côté des affections gynécologiques, tel le *Liber prior de morbis mulierum* d'Hippocrate (Paris, Denis Duval, 1585)<sup>2</sup>. Ce cas de figure n'est en rien exceptionnel à la cour des Valois : Catherine de Médicis est demeurée de nombreuses années sans enfants, Marie Stuart n'a guère eu le temps d'être enceinte, Élisabeth d'Autriche n'a eu qu'une fille – du reste décédée jeune. Mais le cas de Louise de Lorraine est plus sérieux car l'infécondité constatée par la cour se double d'une série d'affections médicales et gynécologiques. Spécialiste de la cour de Henri III, Jacqueline Boucher privilégie une stérilité provoquée par une métrite qui aurait évolué vers une salpingite – autant de maux pouvant résulter d'une fausse couche<sup>3</sup>.

L'autre possible, la stérilité du roi, s'avère d'emblée plus problématique, tant du fait des sources qu'en raison de l'origine des rumeurs. Maladies vénériennes ou suites d'une tuberculose auraient occasionné des lésions ulcérées génitales. Cette possibilité existe. La nature des témoignages ainsi que leur caractère tardif et malveillant tendent cependant à les discréditer ou du moins à les rendre suspects. Penser la stérilité au masculin pose aussi un problème de genre car pour la pensée médicale comme pour les observateurs de la cour des Valois attentifs au corps féminin, le dérèglement corporel, lié à l'inconstance de l'âme, se pense au féminin. En outre, le roi paraît avoir démontré sa virilité en multipliant les conquêtes féminines. Pourtant, les années passant, ce dernier est gagné par le trouble, accusant non son corps mais bien plus son propre désordre moral et spirituel :

« Villeroy, certainement je faicts conscience de ce que par le passé je ne l'ai faict aus choses ou j'estyme qu'il est requys et croys que l'honneur du monde vyent du haust<sup>4</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny*, p. 476, cité par Jacqueline Boucher, *La cour de Henri III*, Nantes, Ouest-France, 1986, p.16.

<sup>2</sup> Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p.27.

<sup>3</sup> *Id.*, *Deux épouses et reines à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p.135.

<sup>4</sup> Bibliothèque nationale de France, Ms Champion, 5073, juin 1582, cité dans J. Boucher, *Société et mentalités...*, *op.cit.*, p.31.

Un point cependant sur lequel témoins directs et historien(ne)s s'accordent : l'épreuve de l'infécondité a rapproché le couple royal qui fait preuve d'un attachement indéniable. Ce sentiment se retrouve chez d'autres couples de la cour confrontés au même problème : le comte et la comtesse de Fiesque, le duc et la duchesse de Mercœur, etc. Dans le cas du couple royal, le problème dépasse de loin les seules préoccupations conjugales et lignagères : il en va en effet de l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Comment le roi peut-il être le père de son royaume s'il est en incapacité d'avoir des enfants ? Comment la reine peut-elle sécuriser son statut sans acquérir le statut maternel, alors qu'elle n'a pas été sacrée à Saint-Denis et que son extraction n'égale pas celle du roi ?

### **Des corps royaux défaillants**

Le couple royal doit faire face à un défi biopolitique. La conception d'un héritier n'est pas seulement un avenir souhaitable pour la monarchie. Il s'agit d'un véritable impératif, tant pour le roi qui doit fonder son autorité politique par la démonstration de l'efficacité de sa semence, fluide nécessaire à l'énergétique du pouvoir ; que pour la reine qui, simple compagne en la majesté royale, ne peut prétendre exercer un pouvoir réel qu'à travers l'enfantement, faisant d'elle la matrice de la continuité monarchique. Ce problème est d'autant plus grave qu'à l'inverse des glissements successoraux de 1499 et de 1514, aucune solution apparente de continuité ne paraît envisageable. En 1499, la « translation » du corps conjugal de la reine Anne de Bretagne de Charles VIII vers Louis XII peut en effet être vue comme un expédient à la nécessaire continuité du corps physique de la monarchie, la reine se trouvant « située » dans son rapport conjugal au roi de France. De même, en 1515, le glissement des Valois Orléans aux Valois Angoulême se trouve atténué par une succession en lignée féminine, François I<sup>er</sup> conjuguant la succession juridique à la succession « naturelle » du chef de son épouse, Claude de France, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne<sup>5</sup>. Or, en 1587, la Cour bruisse d'une rumeur étonnante sur un possible recours à un expédient semblable : à défaut d'héritier, Henri III chercherait à légitimer son neveu Charles de Valois, né de Charles IX et de Marie Touchet, et pour lequel le roi paraît avoir eu une vive affection :

« L'on parle que si la passion se met plus grande et plus véhémence encore qu'elle soit déjà bien forte, envers Monsieur le Grand Prieur, qu'il pourroit bien vider nos différends et venir à la succession<sup>6</sup>. »

---

<sup>5</sup> Thierry Wanegffelen, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008, p.102-107.

<sup>6</sup> Lettre de Philippe Desportes, 11 août 1587, rapportée par J. Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p.104-105.

Quoiqu'infondée, cette rumeur, caractéristique de l'atmosphère dans laquelle se trouve la Cour après la mort du duc d'Anjou en 1584, montre l'ampleur prise par la question de la succession. Mais un tel postulat manque de consistance : le roi sait bien qu'il ne peut se départir des lois fondamentales du royaume malgré son désir de conservation du royaume dans la catholicité, et ce alors que les horizons politiques et religieux s'assombrissent. Henri III est très conscient de ce qu'il ne peut en aucune manière choisir son successeur. Il doit seulement porter toute son attention dans sa capacité attendue à procréer un enfant, mâle de surcroît car en cette fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'exclusion des femmes du champ politique paraît acquise pour la « mâle modernité<sup>7</sup> ». Quant à l'affection que le roi a pu éprouver pour son neveu, faisant de lui un père de substitution, elle ne constitue pas un cas unique. Nicolas Le Roux a montré que, parce que sans enfants, Henri III cherche à se constituer une « famille idéale » : n'écrit-il pas, à l'été 1581, à la mère d'Anne de Joyeuse, « qu'il ne faisait pas de distinction entre lui et un fils<sup>8</sup> » ?

En réalité, les épanchements de l'âme du dernier des Valois se mesurent tout aussi bien dans les postures, les parements, la dénudation même, qu'il fait tenir/subir à son corps et à son genre. Tout au long de la vie du dernier des Valois, le recours au corps et à la démonstration de son énergie constituent un défi toujours réactivé, selon des logiques toutefois différentes en fonction des objectifs visés. Dans sa jeunesse, celui qui n'est que « Monsieur » doit pallier son rang en donnant des preuves de sa capacité à exercer des formes de délégation du pouvoir royal, par des performances renvoyant aux normes aristocratiques de présentation du corps. Si le corps façonné et harmonieux du jeune prince offre une analogie avec le haut degré de son éducation, due à l'humaniste Jacques Amyot, la seule qualité d'homme de cour ne peut fonder de manière satisfaisante sa réputation virile. « Monsieur » doit ainsi faire montre de sa valeur physique sur le champ de bataille et offrir son corps aux armes pour asseoir son honneur. C'est en ce sens que le maréchal de Tavannes guide le prince aux batailles de Jarnac et de Moncontour en 1569 durant la troisième guerre de Religion. Dès lors, le corps politique d'Henri de Valois est formé, lui ouvrant un avenir biopolitique, le mariage et la génération constituant les possibles pour un prince dorénavant promis à l'exercice du pouvoir, de manière directe ou déléguée.

À la cour, qu'il goûte sans doute, mais dont il perçoit tôt la nécessité de s'isoler (en se tenant dans son cabinet, en recherchant la retraite des monastères et de son château d'Ollinville), Henri, alors duc d'Anjou, multiplie les conquêtes féminines, là où son frère, le roi Charles IX, se trouve

---

<sup>7</sup> Cette notion, utilisée tant par Éliane Viennot que Thierry Wanegffelen pour l'ensemble de la première modernité, se trouve analysée pour les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle par Michel de Waele, « La fin des Guerres de religion et l'exclusion des femmes de la vie politique française, *French Historical Studies*, vol29, n°2, p.199-230.

<sup>8</sup> Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III. 1<sup>er</sup> août 1589*, Paris, Gallimard, collection « Les journées qui ont fait la France », 2006, p.48.

engagée dans une relation plus exclusive avec Marie Touchet. L'accession à la Couronne ne semble guère changer la donne, avec une succession de liaisons avérées ou dont la cour rapporte la rumeur. Jacqueline Boucher y voit moins la continuation de pratiques antérieures qu'un désir pour le nouveau roi de démontrer sa capacité sexuelle. Henri III ne s'éloigne donc guère de ses prédécesseurs, performant sa virilité à travers des conquêtes féminines n'apportant à aucune de ces dames un quelconque pouvoir. Car pour l'essentiel, le roi ne perd jamais de vue la seule finalité de ces « exercices » : la procréation d'un héritier. Cet impératif explique son mariage précoce avec Louise de Lorraine, célébré à Reims deux jours après le sacre du 15 février 1575 :

« Mademoiselle de Vaudémont que j'ay choisie pour mon contentement, espérant que Dieu me fera la grâce d'en avoir bien tost des enffens<sup>9</sup> ».

L'énergétique royale se saurait être formulée dans les mêmes termes pour la reine de France. Après l'épisode malheureux du printemps 1575, l'absence continue de grossesse pèse sur une reine dont la situation demeure de fait précaire. Son corps, veillé par les médecins autant que par les aumôniers, surveillé autant qu'il est servi par ses dames et demoiselles, devient un objet central à la cour. La représentation de son corps, dont témoignent plusieurs dessins et tableaux, retranscrit-elle la tension perceptible autour de ce corps ? Les portraits de la reine, qu'ils lui soient consacrés ou qu'ils témoignent des fêtes de cour, permettent une première approche de cette mise en scène du corps voué à enfanter en même temps que confronté à l'infécondité. Ils oscillent en effet entre la figuration d'une reine archétypale de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et celle d'une actrice au statut ambigu. Comme nombre de devancières, la reine Louise de Lorraine est figurée en buste, portant un habit caractérisé par sa richesse et sa complexité : la robe et la coiffure sont en effet abondamment garnies de pierreries et de grosses perles. La seule véritable variation consiste en une collerette fraisée d'une dentelle précieuse, double d'une large conque de gaze montée sur armature rare en France, mais très appréciée en Angleterre [fig.1]. Ce portrait, modèle de toutes les autres figurations ultérieures, inscrit Louise de Lorraine dans le rôle de la reine de France, parement de la majesté royale dont le corps paré souligne la fonction matricielle. Les épithalames de février 1575 chantent déjà cette vocation de la reine à enfanter, quoiqu'ils diffèrent sur le protagoniste du couple royal à encourager dans cette vocation. Le poète rethélois Noël Gillet lance ainsi cette adresse à Henri III :

---

<sup>9</sup> *Lettres de Henri III, roi de France*, recueillies par Pierre Champion, publiées par M. François, 1er septembre 1574 - 6 août 1576, Paris, Société de l'Histoire de France, Klincksieck, 1965, tome 2, n°1219 : lettre à Monsieur de Bellière, le 5 février 1575.

« Ains que s'eschauffant au feu que ton epouse respire  
Troche un sage Dauphin, Sire,  
Pour succeder en ton lieu<sup>10</sup>. »

Alors qu'un autre poète, François du Tertre, considère la seule reine :

« Attendant qu'à sa France  
La Royne sans souffrance  
Produit un nourrisson<sup>11</sup>. »



**Figure 1 - Atelier de Jean Decourt, Louise de Lorraine, reine de France (1553-1601), vers 1575. Pierre noire, sanguine, pastel, aquarelle jaune et rose sur papier, Paris © BnF, Estampes, Na 22 rés., boîte 16, n°1.**

Le portrait en pied du *Museum of Fine Arts* de Houston offre une perspective plus éclatante encore du corps de la reine. Louise de Lorraine y porte un costume caractéristique de la cour d'Henri III avec une coiffure en raquette, la forme arrondie des godrons, des épaulettes massives garnies de nœuds de papillon, une forme volumineuse des manches et de la robe [fig.2]. Ce tableau

<sup>10</sup> Noël Gillet, *Epithalame et chant nuptial sur la nopce du Tres Chrestien Roy de France et de Pologne, Henry troisieme de ce nom & de Loïse de Lorraine. A la Royne*, Lyon, loue & Pilleholle, 1575, strophe 10.

<sup>11</sup> François du Tertre, *Epithalame sur le mariage du Roy & tres noble & tres excellente princesse Loyse de Lorraine. Par F.R. Parisien*, Lyon, Rigaud, 1575.

donne à voir une reine dans la plénitude de la majesté royale, magnifiée dans la perception très fastueuse d'un corps conjuguant la vertu morale à la beauté du corps. La figuration de la reine reprend ici des normes déjà expérimentés pour Elisabeth d'Autriche. Cependant, à l'inverse de celle-ci, l'épouse d'Henri III n'a pas été sacrée à Saint-Denis. Devenir reine demande donc dans son cas une inclusion explicite de son corps dans l'enveloppe royale et nécessite l'adoption de représentations et de pratiques la rendant apte à exercer sa dignité. Aussi, loin d'être effacée malgré l'absence de grossesse, la reine tient son rang à la cour : elle reçoit les ambassadeurs, participe aux fêtes et aux bals, et sait conjuguer la douceur à la gravité. Pour reprendre la formule d'Antoine Malet, aumônier de sa belle-sœur la duchesse de Mercœur, « La Reyne sçavoit bien faire la Reyne en parolles, en gestes, en habits<sup>12</sup> ».



**Figure 2 - Louise de Lorraine, reine de France. XVIe siècle. Houston © Museum of Fine Arts.**

Les tableaux des fêtes de cour permettent de nuancer cette première impression, en situant le corps de la reine par rapport aux autres protagonistes de la Cour. *Le Bal à la cour d'Henri III* et la *Scène de bal* présentent une reine en position délicate. Dans le premier tableau, la reine se trouve à la limite du dais, du côté du dehors : un dais sous lequel ont pris place Henri III et Catherine de Médicis. De plus, elle est entourée de Lorrains (Guise, Mayenne, Aumale). Cette relégation hors du champ de la majesté royale est aussi visible dans le second tableau où la reine est le seul membre

---

<sup>12</sup> Antoine Malet, *Oeconomie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des nobles et grands du monde, dressée sur la vie, piété et sage oeconomie de Louyse de Lorraine Royne de France et de Pologne*. Paris, E. Foucault, 1619, VI, 6.



de la famille royale à participer à la danse, Henri III et Catherine de Médicis se trouvant en retrait, à l'extrême gauche du tableau [fig.3 et 4].



Figure 3 - Attribué à Hieronymus Francken, *Bal à la cour d'Henri III*, après 1583.

Paris © Musée du Louvre, département des Peintures, inv. 8730.



Figure 4 - Anonyme, *Scène de bal*, dit *Bal à la cour des Valois*, après 1582. Huile sur toile. H. 94; L. 155. Blois Musée du château, inv. 873.3.2., © Réunion des musées nationaux.

Dans cette *Scène de bal*, Louise de Lorraine se présente tel un acteur au féminin de la cour, maîtrisant l'art subtil et très codifié de la danse. Une autre hypothèse se présente alors : la participation à la danse est-elle signe d'exclusion ou, au contraire, est-elle un moyen pour la reine de remédier à un corps réputé défaillant ? Cette ambiguïté résulte de toute manière de sa position de reine, féconde

ou non : compagne du roi en la majesté royale, elle demeure à la marge de celle-ci, et doit gagner son pouvoir en engendrant un héritier et en se créant des réseaux au sein de la cour. Bien avant Louise de Lorraine, Catherine de Médicis eut pareillement à se situer dans une cour loin d'être acquise, malgré l'amitié de François I<sup>er</sup>. La proximité avec les Lorrains, et plus sûrement encore son infécondité imposent à Louise de Lorraine de négocier la possibilité de participer à la majesté royale. Cette négociation se situe d'abord sur le plan des relations interpersonnelles avec le roi et les proches de la famille royale. La situation d'infécondité entraîne en effet un problème de « situation » pour la reine au sein de la cour et dans la monarchie. C'est pourquoi elle doit s'assurer de l'appui du roi et de la reine mère, et leur prouver sa plus extrême loyauté. C'est dans cette perspective qu'il est possible de lire ses lettres à la duchesse de Nemours Anne d'Este, en particulier lorsque Louise de Lorraine se trouve éloignée de la cour. En cure thermale à Bourbon-Lancy, la reine ouvre ainsi son for intérieur à celle qui est une des plus proches de la reine mère :

« L'honneur que le roy me faict aître mary de mon aspesansse me consolle et m'afflige, d'aître elloinié de la presansse d'un sy baux, bonn mary, estant la plus heureusse fame du monde, m'eant tant montré d'amittié que ne fais que prier Dieu me le conserver, ne voullant vivre que pour luy, vous le croiés bien. Je vous supplie le faire souvenir toujours de moy qui ne suis que de corp elloiniée de luy, car l'esprit i est sana çaisse<sup>13</sup>. »

### **L'infécondité, source de performances corporelles**

Les corps sont au centre de nombreuses performances à la cour des Valois, non seulement parce que la cour est le lieu du façonnement politique et social des corps participant, de manière organique, au fonctionnement de la monarchie, mais également pour que chaque acteur/rice y déploie des compétences corporelles lui permettant de faire légitimer ou de sanctionner telle ou telle position. Parce que la défaillance de leurs corps est susceptible de provoquer une critique de l'incarnation physique et politique de la monarchie, le couple royal doit répondre à cette absence d'enfants en produisant des performances corporelles spécifiques. Il faut donc ici postuler que le couple royal développe des stratégies de résolution de l'infécondité reposant sur des postures corporelles en fonction du genre des acteurs. Le corps tantôt paré tantôt dénudé du roi devient ainsi le signe d'un désir exacerbé d'autorité, quand le corps poli et mesuré de la reine doit souligner sa maîtrise des débordements du corps féminin afin de démontrer sa capacité à l'exercice d'un pouvoir.

---

<sup>13</sup> Lettre de Louise de Lorraine, reine de France, à Anne d'Este, duchesse de Nemours, septembre 1580, à Bourbon-Lancy. Bibliothèque nationale de France, Fr.3238, fol.26.

### *Pèlerinages et processions ordonnées en vue de l'enfantement*

Les pèlerinages vers Chartres et Notre Dame de Cléry rythment la vie du couple royal à partir de 1579 ; les prières publiques succèdent par ailleurs aux intentions privées et aux offrandes d'ex-voto. Pierre de L'Estoile consigne, non sans quelque ironie, tous ces cheminements rituels. Ainsi le 20 novembre 1580 :

« Le dimanche 20<sup>e</sup>, la Cour et la Ville vindrent en l'église de Paris pour assister à la procession et à la messe solennelle qui y fut célébrée, à l'intention du Roi et de la Roine, pour prier Dieu, la Vierge Marie, tous les Saints et Saintes de paradis, de vouloir, au retour des baings, donner lignée à la Roine et au Roy, qui lui peust succeder à la couronne de France<sup>14</sup>. »

Lors des pèlerinages et des processions pénitentielles, le roi et la reine mettent à l'épreuve leurs corps : à la fin du mois de janvier 1582, Louise de Lorraine part pour Chartres sous la pluie, seulement chaussée de sandales. Au mois d'avril 1583, c'est au tour d'Henri III, bientôt rejoint par son épouse, comme en témoigne Pierre de L'Estoile :

« L'onzième jour d'avril, qui estoit le lendemain de Pasques, le Roy avec la Roine son espouse partirent de Paris à pied et allèrent à Chartres, et de Chartres à Cleri, faire leurs prieres et offrandes à la Belle Dame reverée solennellement ès eglises desdits lieux, à ce que, par son intercession, il pleust à Dieu leur donner la masle lignée que tant ils desiroient. D'où ils furent de retour à Paris, le 24<sup>e</sup> dudit mois, tous deux bien las et aians les plantes des pieds bien ampoullés d'avoir fait tant de chemin à pied<sup>15</sup>. »

La nuit de Noël 1583, la reine reste en prières dans la crypte de la cathédrale, face à la Vierge noire, malgré la rigueur de l'hiver. Le 9 mars 1584, Henri III quitte Paris pour Chartres accompagné de quarante-sept pénitents et en revient le 22 mars suivant épuisé : il a marché « revêtu d'une tunique en toile de Hollande, la tête couverte d'une cagoule percée de deux trous au niveau des yeux, la taille ceinte d'une cordelière à laquelle pendait une discipline<sup>16</sup> ». Les dessins de procession conservés à la Bibliothèque nationale et analysés par Frances Yates reproduisent cette propension du roi à éprouver son corps, dans l'espoir d'obtenir l'héritier tant attendu. Quant à la reine, sa participation aux processions, toujours dans l'espoir d'en obtenir des enfants, se trouve aussi validée par ces mêmes dessins, notamment lorsqu'elle est montrée sortant du Louvre, tenant la maquette d'une église et entourée d'enfants imaginaires, après des séries d'images figurant des

---

<sup>14</sup> Pierre de L'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III*. Tome III (1579-1581) édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, 1997, p.114-115 (20 novembre 1580).

<sup>15</sup> *Ibid.*, Tome IV (1582-1584), Genève, Droz, 2000, p.88 (11 avril 1583).

<sup>16</sup> J. Boucher, *Deux épouses et reines...*, *op.cit.*, p.138.

parents éprouvés par Dieu avant d'avoir des enfants, tels Abraham et Sarah, ou encore les parents de saint Jean Baptiste<sup>17</sup>. Dénudation, occultation et souffrance des corps royaux s'entremêlent dans ces pratiques imposées à des corps habituellement parés et, pour le roi, à un corps sacré. Pèlerinages et processions sont alors autant de performances corporelles suscitées par l'infécondité persistante du couple royal. Or cette infécondité et les pratiques qui l'accompagnent activent et réactivent, selon le principe de la circulation des flux, une dramatisation politique autour du couple royal.

*Du corps au genre : des performances au féminin en vue d'obtenir l'enfantement*

Après l'accident du printemps 1575, le couple royal développe donc une série de pratiques destinées à favoriser la procréation d'un héritier. Il s'agit autant de purifier l'âme que le corps. Pour ce dernier cependant, l'attention se porte plutôt du côté de la reine, atteinte de plusieurs affections gynécologiques après 1575. De plus, du fait de son genre, elle est considérée dépendante d'un corps qui la rend faillible et probablement inféconde. Dans ce contexte, les régimes imposés au corps de la reine sont la condition même de son inclusion dans le rôle de reine. Or celle-ci est menacée par de récurrentes rumeurs qui parcourent la cour, comme à l'automne 1577 :

« Le cardinal de Vaudémont, le duc de Mercœur son frère, et le duc de Guise ont exposé au P. Claude, jésuite, comment ils soupçonnaient le Roi Très-Christien d'être disposé à répudier son épouse pour stérilité, usant du vain prétexte d'avoir, comme roi de France, ce privilège, de pouvoir répudier leur femme lorsqu'elles demeurent sans enfant au bout de dix années<sup>18</sup>. »

De fait, la reine se soumet à tous les remèdes physiques qui lui sont proposés. Trois cures successives à Bourbon-Lancy peuvent ainsi être identifiées, d'août à novembre 1580, dans l'été 1582 et en juillet-août 1583 ; deux autres à Pougues, en septembre 1585 et en août 1586. De manière générale les diètes, les bains et les voyages dans des régions aux airs bénéfiques lui sont conseillés<sup>19</sup>.

L'air de la cour n'est pas pour autant à fuir pour la reine, ne serait-ce que parce qu'il lui permet de représenter un corps harmonieux. C'est en particulier le cas à travers la démonstration de sa maîtrise de la danse. Celle-ci permet lors des fêtes de cour à chaque danseur/se affirmer sa position. Or, à l'occasion des fastueuses fêtes organisées pour les noces de l'archimignon Anne de Joyeuse

---

<sup>17</sup> Frances A. Yates, *Astrée. Le symbolisme impérial au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1989, p.371.

<sup>18</sup> « Il cardinale di Vademont et il duca di Mercurio, suo fratello, et il duca du Guisa hanno dimostrato al padre Claudio, gesuita, haver gran sospetto che il Re Christianissimo sia per ripudiar la moglie come sterile alligando vanamente che il re di Francia hanno privilegio di far tali repudij quando le moglie loro sono sterili per il spatio di dieci anni », *Correspondance de Girolamo Ragazzoni. Acta Nuntiaturae, Gallicae*, édité par Pierre Blet, Paris, E. de Boccard, 1962, tome 2, p.370.

<sup>19</sup> Jacqueline Boucher, *Deux épouses et reines...*, *op.cit.*, p.139.

et de la sœur de la reine, Marguerite de Vaudémont, Louise de Lorraine décide de participer à l'élaboration du spectacle et d'y interpréter un rôle majeur, selon le témoignage de Balthazar de Beaujoyeux :

« Or la Royne voyant tant de preparatifs se faire pour honorer le mariage de sa sœur, et que chacun à l'envy et à qui mieux mieux se mettait en devoir pour y donner plaisir et contentement au Roy, à la Royne sa mere, et à elle, voulut bien de sa part se disposer à faire chose qui fust digne de Sa Maiesté (...). Elle m'envoya querir en ma maison, d'où ie partis incontinent pour me rendre à ses pieds, et luy faire tres humble service. Dès que ie fus arrivé à la Cour, Sa Maiesté print la peine de me faire entendre une bonne part des appareils ia ordonnez, et me commanda luy dresser quelque dessein, qui ne cedast aux autres preparatifs, fust en beauté de suiect, ou en l'ordre de la conduite et execution de l'œuvre, duquel elle disoit se vouloir mesler, et estre mesme de la partie.<sup>20</sup> »

Louise de Lorraine interprète elle-même deux rôles dans le spectacle présenté le dimanche 15 octobre 1581 au Louvre. Elle y incarne Minerve, déesse de la Sagesse, sous les traits d'une humble naïade. Ce choix est assez cohérent car, quoiqu'au plus près de Jupiter/Henri III, elle ne peut toutefois pas être Junon/Catherine de Médicis. Il faut souligner que le choix de Minerve obéit aussi à une logique narrative car Minerve est liée à Circé depuis l'*Odyssée* homérique. Au final, ce choix doit montrer l'étendue de la vertu de la reine, car Sagesse est mère de chasteté. De plus, Minerve est située dans un référentiel néoplatonicien : « ses beautez, compagnes du destin », indiquent sa propension à lutter contre le « vice » par la seule performance de sa présence corporelle, tant sa beauté froide (Louise est grande, pâle, mince et blonde) fait penser à un être désincarné, proche du monde des idées :

« ...Minerve, [...] Ne me semble rien plus que ceste grand Princesse,  
Qui femme d'un grand Roy, l'idée de Sagesse,  
Rend le vice accablé du faix de sa grandeur.  
Comme elle luit divine en son ame Royale,  
Comme elle a triomphé d'une Circe inegale,  
Puisse-elle estre bien tost mere d'un beau Daufin :  
Cela seul luy defaut pour estre toute heureuse,  
Cela seul luy promet la fortune amoureuse  
D'elle et de ses beautez, compagnes du destin<sup>21</sup>. »

---

<sup>20</sup> Balthazar de Beaujoyeux, *Le Balet comique de la Royne by B. de B. A fac simile with an introduction by Margaret McGowan*, medieval and renaissance texts and studies, New York, 1982, p.2 r°.

<sup>21</sup> *Ibid.*, stances de Claude Billard, v.14-24.

Le thème de l'enfantement est donc explicite, tout en étant relié au statut que la reine entend occuper à la cour. La scénographie prévoit ensuite la remise de devises par la reine et ses dames, au roi et aux Grands. Celle de Louise de Lorraine porte ainsi « *Delphinem ut delphinum rependat* » (Je lui donne un dauphin pour en recevoir un autre). Là réside la portée biopolitique du ballet : les danses sont des incantations corporelles figurant un rite d'enfantement qui doit apporter à la reine la véritable couronne. D'ailleurs, arrive auprès d'elle la nymphe Téthys :

« Elle a sa couronne prise  
Pour la donner à Loyse  
[...] qui rassemble  
Toutes les vertus ensemble  
Et doit commander icy<sup>22</sup> ».

L'épiphanie de la reine, cachée sous les traits de l'humble naïade, reprend enfin la forme du triomphe :

Glaucus « Et qui est ceste nymphe ? Est-ce une Néréide ?  
Téthys - Non: car la mer n'a point telle nymphe conceu.  
Glaucus - Je sçay bien, c'est Venus.  
Téthys - Tu es encor deceu.  
Elle a chafsé Venus dans ses Jardins de Gnide.  
Glaucus - C'est donc Iunon.  
Téthys - Tu me deçois.  
Glaucus - Est-ce la Iunon des François ?  
Téthys - Ce n'est Iunon, c'est Loyse, et son nom  
Passe en pouvoir tous les noms de Iunon.<sup>23</sup> »

Le *Balet comique de la Royne* peut dans cette perspective être compris comme le triomphe de Louise de Lorraine en reine offrant son corps au rite de l'enfantement. Plutôt que de devenir reine, il s'agirait alors du manifeste d'un « être reine » à partir d'un modèle vivant, la reine mère. Minerve offre en effet à la fin du spectacle l'image d'Apollon jouant de la lyre à Catherine de Médicis entourée de la devise *Lenire et vincere sueni*. Louise de Lorraine se présente en fait comme l'héritière politique de Catherine de Médicis, elle aussi inféconde des années durant, et pourtant devenue l'incarnation au féminin de la monarchie. D'ailleurs, durant tout le spectacle, Minerve/la naïade/Louise de Lorraine prennent des postures médianes et conciliatrices, susceptibles de rétablir

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, « Chant des Tritons », p. 17 v°-18 v°.

<sup>23</sup> *Ibid.*, « dialogue de Glaucus et de Thétys », p.22 r°.

au final l'harmonie et la concorde. La victoire finale de Minerve sur Circé, là où Mercure a échoué, marquerait alors le passage de témoin entre Pallas/Catherine de Médicis et Minerve/Louise de Lorraine :

« Pallas ceda l'honneur de pudicité, d'industrie et de gravité royale à la Roïne, espouse de Jupiter de France, pour seconder les vertus de son mary et estre, comme elle est, des plus louées et admirées princesses de la terre<sup>24</sup>. »

La performance du corps maîtrisé, exempt de toute passion et donc paré de toutes les qualités pour accueillir en son sein un dauphin, est remarquable. Le mouvement final, très apprécié, se décline alors en quarante formes circulaires, triangulaires, etc. La reine et certaines dames de sa suite se montrent à leur avantage, chacune maîtrisant l'art de la danse : c'est là donner une preuve patente d'autorité sur la cour et sur ses principaux protagonistes. Derrière la reine dansent en effet à l'unisson les duchesses de Guise, d'Aumale, de Joyeuse, de Nevers, la princesse Christine de Lorraine, les maréchales de Retz et de Larchant ainsi que les demoiselles de Pons, de Bourdeille et de Cipierre !

### *Subversions corporelles*

Dans son examen du dossier de la disgrâce spectaculaire de l'un des mignons du roi, François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, en 1580, Nicolas Le Roux remarque que l'affaire témoigne de « l'enfermement progressif du souverain dans le cercle de la majesté et dans un imaginaire mystique<sup>25</sup> ». Plusieurs variantes existent au sujet des raisons (nébuleuses) de cette disgrâce, dont deux interrogent le rapport des corps royaux à l'infécondité, avec un côté d'autant plus subversif qu'il vise à circonvenir le roi pour mieux faire éclater sa stérilité, tout en déshonorant celui de la reine. Selon les *Nouveaux mémoires* de Bassompierre, Saint-Luc se serait introduit nuitamment et fort dévêtu dans la chambre de la reine. Laquelle, paniquée, cria si fort qu'elle réveilla toute la cour, et provoqua la fuite de Saint-Luc<sup>26</sup>. Cette histoire, qui serait à l'origine de la soudaine disgrâce du mignon, parcourt la cour et la ville et tend à suggérer l'infertilité du roi, et de fait l'impossible enfantement, à moins de recourir à un « expédient ». Encore que ledit expédient enlèverait précisément à la reine la qualité de chasteté conjugale requise. Si une telle affaire avait été éventée, l'enfant éventuel et la mère seraient disqualifiés, et feraient rejaillir la honte et le déshonneur sur le roi. Pour la reine, entretenir une liaison est un acte ô combien subversif de la morale conjugale et

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, cité in J. Boucher, *Deux épouses et reines...*, *op.cit.*, p.111.

<sup>25</sup> N. Le Roux, *La faveur du Roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p.436-440.

<sup>26</sup> J. Boucher, *Deux épouses et reines*, *op.cit.*, p.130-131.

de la légitimité monarchique. La diffusion d'une telle rumeur participe ainsi, à partir d'une focalisation sur le corps de la reine, à disqualifier le roi à partir de sa supposée infertilité, et donc à disqualifier la monarchie telle que l'incarne physiquement Henri III. Cette histoire fait écho à celle que rapporte Brantôme et qui serait intervenue au cœur de la maison de la reine. Une de ses dames, Jeanne de Cossé-Brissac, lui aurait en effet conseillée de prendre un amant puisque le roi avait une maîtresse :

« Je sçay qu'une fois une dame de ses plus privées fut un jour si presomptueuse de luy remonstrer, en riant et gaudissant, que, puisqu'elle ne pouvoit avoir enfans du roy, ni n'en auroit jamais, (...), qu'elle feroit bien d'emprunter quelque aide, tiltre et secte pour s'en faire avoir, afin qu'elle ne demeurast pas sans autorité, si le cas advenoit que le roy vint à mourir.<sup>27</sup> »

Ces deux histoires, fantasmées ou réelles, n'en forment en fait qu'une car Jeanne de Cossé-Brissac est épouse de François d'Espinay de Saint-Luc. Or celle-ci est connue pour avoir excitée la jalousie de la reine en lui révélant les infidélités d'Henri III, pensant peut être par là infléchir la reine, ou sinon provoquer une réaction de dévotion pénitentielle de la part du roi. Quoiqu'il en soit, c'est un véritable imaginaire de la subversion de corps inféconds qui se met en place, et qui montre assez combien la question de l'infécondité participe aux inflexions des notions de majesté et partant, de proximité et de distance des corps royaux, qui semblent se mettre à distance dans la posture de corps mystiques pour remédier à leur infécondité physique.

## Conclusion

Si la question de l'absence d'enfants se pose de manière dramatique à partir du décès de Monsieur en juin 1584, la question de l'infécondité parcourt l'ensemble du règne d'Henri III et suscite des attitudes, des postures, des performances de la part du roi et de la reine, dans le but d'obtenir des enfants mais aussi dans celui de pallier à cette absence d'enfants, espérée temporaire. Si la naissance de l'enfant princier peut être au cœur de la vie de cour, son absence occupe également une place majeure, structurant une bonne partie de son organisation. Laissons néanmoins le dernier mot à Pierre de L'Estoile et à son regard distancé sur toutes ces pratiques :

« Receptes pour avoir des enfans, inutiles rendues par une providence de Dieu. – en ce mois de septembre, la Roine, sur ce conseillée par ses medecins et veux du Roy, alla à Bourbon se baingner aux baings qui y sont, en esperance et comme assurance, de la part desdits medecins, d'avoir bientost des enfans, en observant, au surplus,

---

<sup>27</sup> *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme*, publié par Ludovic Lalanne, tome VI, Paris, Vve J. Renouard, 1864, p.337.



exactement par elle le regime par eux ordonné à cest effaict. Mais rien ne servit, ne mesmes les pelerinages, qu'on tient estre de si grande vertu, dont le Roy, son mari, et elle, s'acquittoient fort bien, mesmes envers la belle Dame de Chartres, le vouloir de celuy y estant contraire : *Qui habitare facit sterilem in domo, Matrem Filiorum Loetantem*<sup>28</sup>. »

Ghislain Tranié – Centre Roland Mousnier

---

<sup>28</sup> P. de L'Estoile, *op.cit.*, tome III, p.109-110 (septembre 1580).